

REGLEMENT

APPEL A PROJETS « REALIZE »

Date limite d'envoi des dossiers de candidature :

le 1^{er} juin 2019 inclus

1. Contexte

Le laboratoire AstraZeneca lance un appel à projets, intitulé « ReAlize » dont les modalités sont décrites dans le présent règlement, afin de faire bénéficier neuf (9) start-ups en oncologie d'un accompagnement personnalisé sous la forme d'un soutien matériel.

AstraZeneca souhaite soutenir des projets réalistes et ambitieux en faisant bénéficier des start-ups spécialisées en oncologie d'un service innovant d'accompagnement. Cet accompagnement personnalisé sera effectué, pour le compte d'AstraZeneca, par une société spécialisée dans l'accompagnement de start-ups qui apportera son support en fonction des besoins du porteur de projet sélectionné : présentations investisseurs, formation au « pitch », recherche de clients ou de bêta-testeurs, orientation vers les bons prestataires, etc. Selon les besoins de la start-up sélectionnée, l'organisation d'ateliers pratiques, animés par des experts, l'accès à une communauté d'anciens incubés ou la mise en relation avec différents interlocuteurs pourront notamment être envisagés.

Ainsi, REALIZE s'engage à accompagner des entrepreneurs sur tous les aspects de la vie de leur projet.

Les start-ups sélectionnées bénéficieront également d'un accès unique à la société AstraZeneca grâce à un système de parrainage par des collaborateurs du laboratoire : chaque start-up sera suivie par un parrain dédié.

2. Modalités

Conditions de candidature

Les start-ups candidates doivent soumettre en ligne le dossier de candidature dûment rempli avec les pièces justificatives exigées le cas échéant.

Les start-ups candidates doivent employer au minimum deux (2) salariés qui font partie de l'équipe porteuse du projet.

La participation à l'appel à projets et, le cas échéant, l'attribution du soutien d'AstraZeneca, implique, pour tout candidat l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et la non-attribution du soutien.

Calendrier de l'appel à projets

Date limite de réception des dossiers : **1^{er} juin 2019 inclus**

Examen des dossiers par le comité de sélection : **au plus tard le 30 juin 2019**

Pitch des start-ups pré-sélectionnées : **au plus tard le 31 juillet 2019**

Proclamation des résultats de l'appel à projets : **au plus tard le 31 juillet 2019**

Seuls les dossiers dûment remplis et contenant TOUS les documents exigés seront examinés par le comité de sélection.

Composition du comité de sélection

Les projets seront examinés par un comité de sélection composé de 6 membres indépendants reconnus pour leurs compétences dans le domaine de l'oncologie et de l'entrepreneuriat.

La composition du comité de sélection sera mise en ligne et disponible sur le site <http://www.startup-realize.com> avant la clôture des candidatures.

Proclamation des projets sélectionnés

La proclamation des projets sélectionnés aura lieu en juillet 2019, les participants seront tenus informés ultérieurement de la date exacte d'annonce des lauréats. Les lauréats et les porteurs de projets non retenus seront avisés individuellement et par écrit de la décision du comité de sélection.

Soutien matériel d'AstraZeneca

Le porteur de projet doit détailler, dans son dossier de candidature, les types de soutien matériel dont il souhaite bénéficier pour le développement de son projet.

AstraZeneca apportera son soutien matériel aux projets sélectionnés sous la forme d'un programme d'accompagnement personnalisé pendant une période de trois ans. Le soutien matériel sera mis en place par une société spécialisée dans l'accompagnement de start-ups, pour le compte d'AstraZeneca.

Le soutien matériel pourra notamment prendre les formes suivantes :

- Aide marketing (étude de marché, commercialisation, communication),
- Soutien à la levée de fonds & recherche d'investisseurs,
- Hébergement,
- Accès à des laboratoires et moyens techniques,
- Aide aux ressources humaines, constitution de l'équipe,
- Mise en relation avec des entreprises partenaires,
- Recherche de partenaires industriels,
- Conseils juridiques (propriété intellectuelle, cadre réglementaire, etc.)

3. Critères de sélection et évaluation du projet

Seuls sont éligibles à cet appel à projets, les projets développés par des start-ups constituées sous forme de société commerciale, dont le domaine d'activité est lié à l'oncologie et aux quatre domaines détaillés dans les critères listés ci-dessous.

Les projets des candidats doivent obligatoirement répondre à l'une des thématiques suivantes : parcours patient, data management, innovation scientifique ou Intelligence Artificielle.

Le projet présenté devra répondre aux principaux critères suivants :

- Cohérence avec le thème de l'appel à projets : start-up dans l'un des quatre domaines suivants en oncologie :

- Innovation scientifique
- Parcours/expérience patients
- Gestion des données/Data management
- Intelligence Artificielle
- Solidité du projet
- Innovation

Le projet présenté doit déjà être initié et lancé par la start-up candidate.

L'équipe d'AstraZeneca en charge de l'appel à projet, vérifie, avant leur transmission aux membres du comité de sélection, la conformité des dossiers candidats par rapport aux critères d'éligibilité. Elle s'assure également de la mise à disposition de toutes les pièces nécessaires à la compréhension du dossier.

Dans l'hypothèse, où cela s'avérerait nécessaire, un complément d'informations peut être demandé au porteur de projet.

Le comité de sélection appréciera les projets notamment en termes de :

- Pertinence vis-à-vis du sujet
- Bénéfice direct apporté aux populations visées par le projet,
- Qualité de la réflexion et de la démarche de l'équipe projet,
- Faisabilité du projet et capacité de l'organisation à le mettre en œuvre,
- Caractère d'innovation et d'originalité du projet,
- Durabilité du projet : capacité à s'inscrire dans la durée, notamment en mobilisant d'autres soutiens, etc.,
- Qualité du dossier : contenu et pièces fournies,
- Profil de l'équipe porteuse du projet.

4. Publication et annonces

AstraZeneca pourra publier sur le site www.startup-realize.com, le site www.astrazeneca.fr, les réseaux sociaux associés ou sur tous supports papier ou audiovisuel de son choix (affichage, remis, mailing...), pendant une durée de cinq (5) ans, les résultats de l'appel à projets avec, notamment, la liste des candidats, la liste des lauréats, une brève description des dossiers présentés et des projets sélectionnés.

AstraZeneca pourra procéder à la présentation de l'appel à projets par tous moyens de son choix et, notamment par affichage, courrier électronique et autres supports électroniques, et dans le cadre de ses actions d'information médicale.

5. Partenariat et obligations des lauréats

Une convention de partenariat sera mise en place entre AstraZeneca et chaque lauréat pour fixer notamment les modalités du partenariat, en particulier les engagements, le programme d'accompagnement personnalisé, la durée du soutien, les indicateurs de mesure des impacts du projet et les actions de communication décidées en commun.

Les lauréats de l'appel à projets s'engagent à :

- Faire état du soutien d'AstraZeneca dans toutes les communications écrites ou orales relatives au projet ;
- Faire état du soutien du Laboratoire AstraZeneca France à la start-up ;
- Tenir AstraZeneca régulièrement informée de l'avancement du projet ;
- Être en règle au regard des dispositions du code du travail applicables ;
- Ne présenter qu'un seul projet par société ;
- Ne pas être rattachés à un laboratoire pharmaceutique.